



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**Le projet suivant est mis à l'enquête publique :**

Adresse du bien : **Chaussée de Bruxelles 221 - 227**  
Identité du demandeur : Commune de Saint-Gilles  
Demande de : Permis d'urbanisme

**Objet de la demande :** **Prolonger et maintenir les pavillons du Stade Marien abritant des fonctions dédiées à l'accueil des supporters, du personnel du club, à la salubrité et à la sécurité générale (bureaux, local police, sanitaires, etc.). - PU 28866**

**PRAS :** zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de sports ou de loisirs de plein air, zones de parcs

**Motif principaux de l'enquête :**

application de la prescription particulière 13.a13 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m<sup>2</sup>)  
application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

**L'enquête publique se déroule :**

A partir du 07/01/2025 et jusqu'au 21/01/2025 inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels/fr>

**Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT** sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 21/01/2025, soit :**

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels)
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.**

**La commission de concertation aura lieu le mardi 04 février 2025.**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 10.12.2024

Par le Collège :  
La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

(s) Betty MOENS

(s) Alain MUGABO



# Certificat d'affichage

---

## Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment  
Stedenbouw Leefmilieu

### PERMIS D'URBANISME - PU 28866

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Commune de Saint-Gilles

bien sis :

goed gelegen : Chaussée de Bruxelles 221 - 227

A Forest - Te Vorst,

